



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705
Téléc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113
Téléc. : 418 544-1081

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire afin d'y accueillir un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay.
2. Le projet de règlement numéro 18-392 vise à modifier les grandes affectations du territoire dans le secteur visé de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, par la création d'une affectation industrialo-portuaire afin de permettre le développement d'un projet de terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay. De plus, il vise à intégrer dans la planification et dans la réglementation d'urbanisme des dispositions concernant ce projet.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 29 janvier 2019, à 18 h 30, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 18-392. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 18-392 et l'illustration du territoire visé peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré ou au point de service à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 7 janvier 2019.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière